

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/06/2021

Dossier complet le :

21/06/2021

N° d'enregistrement :

2021-11258

1. Intitulé du projet

Demande de prélèvements au droit du forage du parc (à l'Eocène) de la SA Baron Philippe de Rothschild, à Pauillac (33), au titre du code de l'environnement

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOCIETE ANONYME BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Ariane KHAIDA, Directrice Générale Déléguée

RCS / SIRET

4 5 9 2 0 2 6 4 4 0 0 0 1 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17 d)	Forage d'arrosage, s'adressant à une nappe souterraine classée en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) dont le débit d'exploitation est supérieur à 8 m3/h La demande porte sur un débit d'exploitation de pointe de 40 m3/h. Le volume annuel sollicité est de 20000 m3/an.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'objectif est d'obtenir une autorisation de prélèvement au titre du code de l'environnement, pour un forage d'arrosage créé vers 1985 (avant la loi sur l'eau de 1992 : il s'agit donc d'une régularisation administrative). Cet ouvrage s'appelle "forage du parc". Il appartient à la SA Baron Philippe de Rothschild et se trouve sa propriété privée, à Pauillac, dans le parc du château d'Armailhac. Son numéro national, attribué par la Banque du Sous-Sol (BSS) du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), est : BSS003KMXM.

La nappe souterraine captée est l'Eocène supérieur et moyen, ressource classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) à Pauillac. L'unité de gestion correspondante au sein du SAGE Nappes profondes de la Gironde est « l'Eocène en zone Médoc-estuaire », ressource classée à l'équilibre lors de la réalisation du SAGE.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter est en cours de rédaction par le bureau d'études REGL'EAU.

4.2 Objectifs du projet

Pouvoir exploiter le forage afin d'arroser* le parc du château d'Armailhac et d'effectuer des opérations en lien avec les activités viticoles du maître d'ouvrage.

Le parc est un domaine classé de 7 Ha dans lequel sont plantés et présentés 496 arbres aux essences rares dont plusieurs sont centenaires et ont besoin d'être fréquemment arrosés.

Le parc est ouvert au public 7 jours sur 7 au profit des visiteurs français et étrangers qui viennent dans la région de Pauillac pour visiter les châteaux.

*Un des objectifs de la Société BPHR reste de gérer au plus près la consommation d'eau prélevée par le forage du parc.

A ce titre, les systèmes et réseaux d'arrosage pelouse ont été refaits ces dernières années, des systèmes de récupération des eaux pluviales sont actuellement installés à l'occasion des travaux du château d'Armailhac, et la possibilité de laisser plusieurs endroits du parc jaunir l'été est à l'étude.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

RAS - forage existant

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un pompage sera effectué au droit de l'ouvrage (principalement entre mars et octobre), via une pompe immergée, au débit maximum de 40 m³/h.

Tous les 10 ans, le forage devra faire l'objet d'un diagnostic décennal et d'opérations d'entretien si nécessaire. Ces "travaux" ponctuels n'impacteront que l'ouvrage en lui-même.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- articles L-181 et suivants du code de l'environnement (rubriques 1.1.2.0 et 1.3.1.0 de la nomenclature "loi sur l'eau"),
- le décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,
- les arrêtés ministériels du 11 septembre 2003,
- l'arrêté du 1er décembre 2015 (SDAGE),
- l'arrêté préfectoral du 18 juin 2013 (SAGE Nappes profondes de Gironde), et l'arrêté préfectoral du 28 février 2005 (ZRE).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Demande d'exploitation du forage portant sur les débits et volumes de pointe suivants :	40 m3/h 20000 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Château d'Armailhac
Le Pouyalet
33250 Pauillac

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 46' 05" O Lat. 45° 12' 41" N

Pour les catégories 5^{a)}, 6^{a)}, b) et c), 7^{a)}, b) 9^{a)}, b), c), d), 10^{a)}, 11^{a)} b), 12^{a)}, 13^{a)}, 22^{a)}, 32^{a)}, 34^{a)}, 38^{a)}; 43^{a)}, b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Il s'agit d'un ouvrage réalisé vers 1985, dont l'exploitation doit être autorisée officiellement pour pouvoir se poursuivre (régularisation).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites Internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Ouï	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage est à Pauillac, en bordure de l'Estuaire de la Gironde
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional du Médoc
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRNT de Pauillac est prescrit. Les 2 risques identifiés sont inondation et thermique-surpression (dû à l'usine CCMP). Le forage du parc est exclu des zonages réglementaires correspondants.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage du parc capte la nappe de l'Eocène supérieur et moyen, qui est classée en Zone de Répartition des Eaux à Pauillac.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Information donnée par l'ARS, en avril 2018
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage du parc est situé à quelques centaines de mètres des sites natura 2000 Estuaire de la Gironde et Marais du Haut Médoc. Un formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 sera fourni en annexe du dossier de demande d'exploiter en cours de rédaction.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage du parc puise dans la nappe souterraine de l'Eocène supérieur et moyen. Cette ressource est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) à Pauillac. L'unité de gestion correspondante au sein du SAGE Nappes profondes de la Gironde est « l'Eocène en zone Médoc-estuaire », ressource classée à l'équilibre lors de la réalisation du SAGE. La demande d'exploiter portera sur un débit de pointe de 40 m3/h et un volume annuel maximal de 20 000 m3/an.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 sera tout de même fourni avec le dossier "loi sur l'eau".
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pompe immergée à plus de 30 mètres de profondeur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau prélevée permet majoritairement l'arrosage du parc du château. L'eau est claire. Aucun rejet associé à l'exploitation de l'ouvrage ne se fait dans le milieu naturel. Seuls rejets sont les eaux de lavage du filtre à sable constituant le déferriseur (situé en aval du forage, avant arrosage) et ces eaux sont évacuées au tout à l'égout.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**Patrimoine /
Cadre de vie
/ Population**

Est-il susceptible de
porter atteinte au
patrimoine
architectural,
culturel,
archéologique et
paysager ?

Engendre-t-il des
modifications sur les
activités humaines
(agriculture,
sylviculture,
urbanisme,
aménagement),
notamment l'usage
du sol ?

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La nappe sollicitée par le forage du parc est captée par d'autres ouvrages. Au sein du dossier seront mis en évidence les ouvrages qui auront été identifiés comme tels.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'exploitation du forage du parc n'aura une influence que sur la nappe souterraine de l'Eocène supérieur et moyen, qui est captée. Cette influence est évaluée au sein du dossier de demande d'autorisation d'exploiter en cours de rédaction. Concernant l'impact sur l'environnement, la société Baron Philippe de Rothschild a réalisé des actions importantes pour réduire sa consommation en eau ces dernières années (on note notamment : le remplacement d'un système de climatisation trop consommateur en eau, la condamnation dans les règles de l'art d'un forage voisin du forage du parc, la forte diminution du volume d'eau destiné à l'arrosage du parc du château d'Armailhac). La totalité des actions en faveur des économies d'eau seront listées dans le dossier loi sur l'eau.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le seul milieu naturel impacté par l'exploitation du forage du parc est la nappe captée (Eocène supérieur et moyen). L'influence du pompage sur cette ressource précieuse sera évaluée au sein de la notice d'incidence du dossier loi sur l'eau actuellement en cours de rédaction. Elle pourra donc être analysée par la police de l'eau, lors de l'instruction du dossier. Dans ce contexte, à notre sens, la réalisation d'une étude d'impact complémentaire n'aurait aucune valeur ajoutée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet

Sans objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pauillac

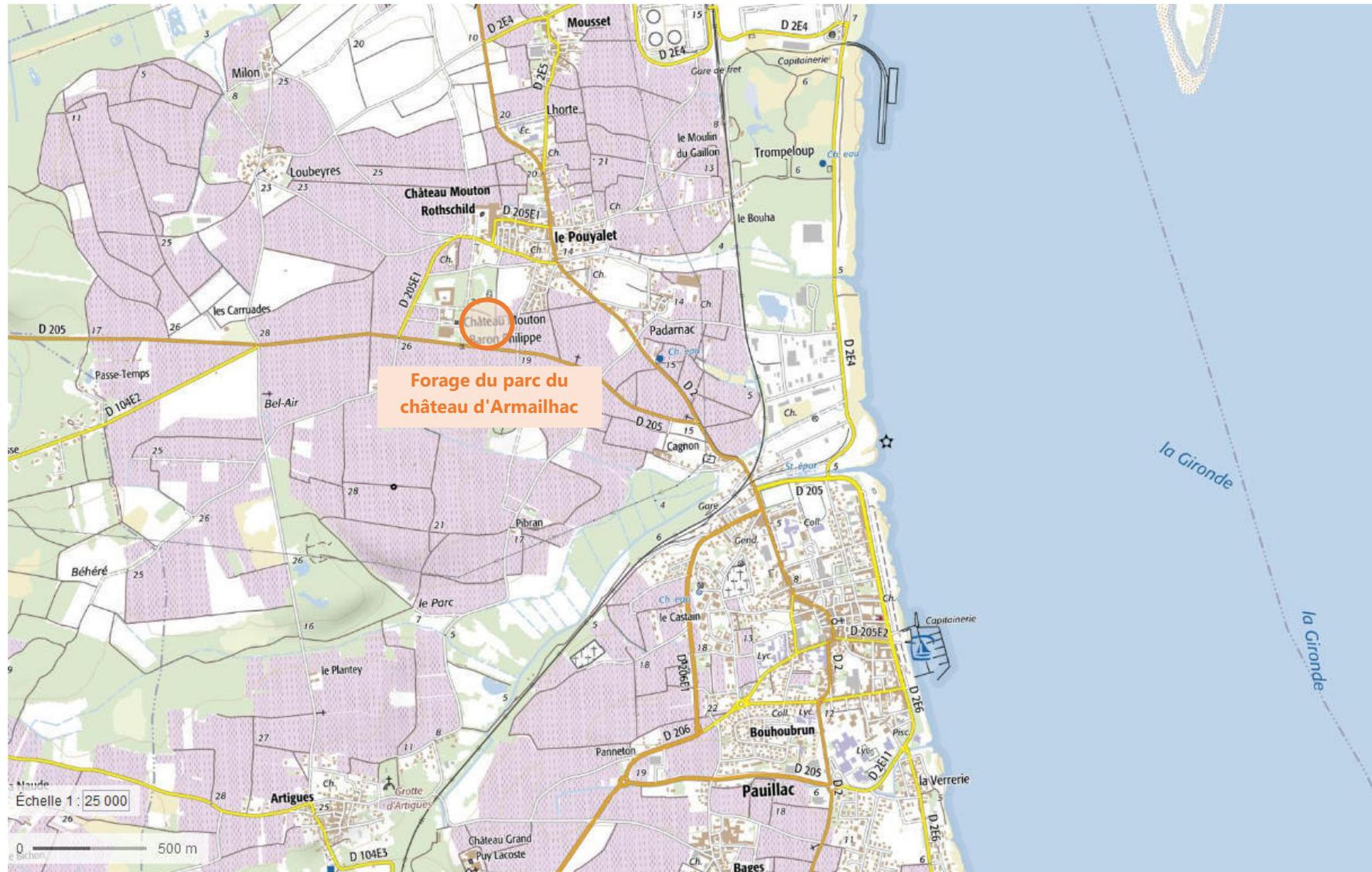
le

21/06 2021

Signature

BARON PHILIPPE DE ROTHSCHILD SA
Société Anonyme
au capital de 6 250 000 €
10 rue de Grassi - 33250 PAUILLAC
RCS Bordeaux : B 459 202 644
SIRET 459 202 644 00017 - APE 4634Z

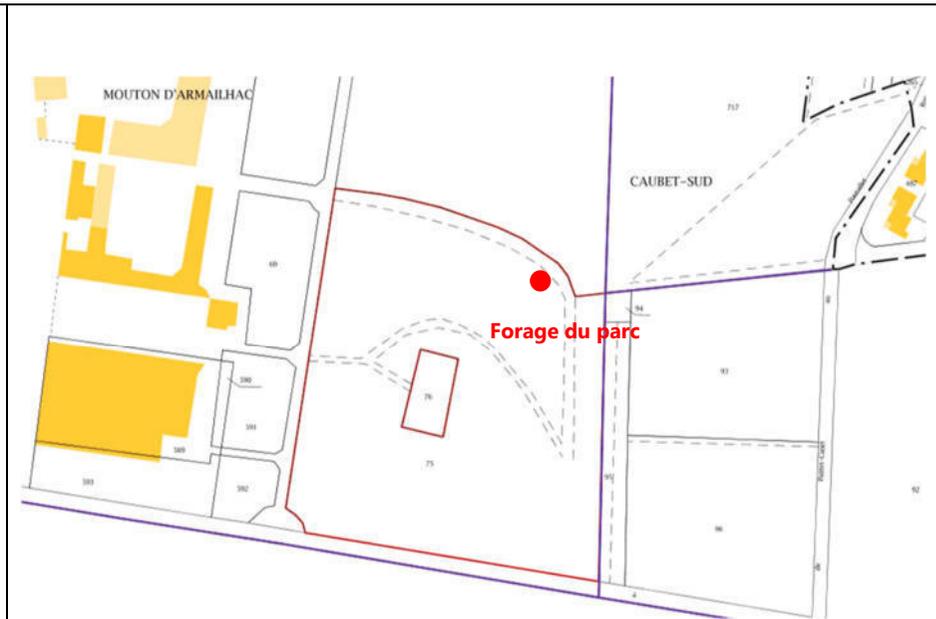




Localisation du forage du parc de la société Baron Philippe de Rothschild, à Pauillac (fond IGN – Géoportail)



Localisation du forage du parc (photographie aérienne - source : Géoportail)



Localisation du forage du parc sur plan cadastral (cadastre.gouv ; parcelle 75 - section B)

**Position du forage dans le
Parc du Château d'Armailhac**



Photographie de la zone d'implantation du forage du parc

Environnement proche du forage



Tête de puits du forage du parc en avril 202

Forage du parc du château d'Armailhac – Pauillac (33)
*Annexes 5 jointe au formulaire cerfa n°14734*03*



**Environnement immédiat et proche du forage du parc du château d'Armailhac à Pauillac
(photographie aérienne - source : Géoportail)**



Localisation des sites Natura 2000 présents à proximité du forage du parc (fond Infoterre)
(L'exploitation de l'ouvrage n'impactera pas ces espaces protégés)



31 La Barbarie
87150 Oradour-sur-Vayres
Marion CAGNIMEL-FISCHER : 07.69.17.89.96 - mcf@regleau.fr
SIRET : 824 943 062 00029 - APE : 7112B